

DEMARCHE ENGAGÉE

ES2 Management est engagé à respecter le principe de non-discrimination et d'accessibilité à la formation (la loi du 11 février 2005) et désigne un référent handicap (loi du 5 septembre 2018) pour accompagner l'évolution des pratiques en matière d'accueil des personnes handicapées.

L'accessibilité, c'est-à-dire "*l'accès de tout à tous*", consiste à mettre en œuvre des dispositifs (physiques, matériels, sensoriels, pédagogiques) permettant l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap temporaire ou permanent (droit de s'inscrire dans l'établissement de son choix, possibilité d'accéder à l'ensemble des locaux et matériels nécessaires à la formation). Trois types d'accessibilités seront analysés : l'accessibilité physique (au cadre bâti), l'accessibilité à la communication et à l'environnement relationnel et enfin, l'accessibilité à la connaissance, aux savoirs et aux savoir-faire. Cette évaluation doit être réalisée au plus tôt pour permettre le déploiement de ces compensations au moment effectif du besoin.

La compensation est la réponse individuelle apportée à la personne en situation de handicap pour faire face aux "*conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie*".

Les adaptations pédagogiques

Les rythmes

- Rythme sur la journée, la semaine, la totalité de la formation
- Besoin de pauses
- Gestion des absences

Contenus, supports, méthodologie, outils

- Accessibilité des supports
- Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires

Evaluation

- Accessibilité des supports d'évaluation
- Adaptation du temps
- Aides humaines
- Evaluation au cours de la formation
- Examen final

Environnement matériel et social

- Accessibilité des locaux (à l'externe et dans les locaux)
- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

Réseau Mobilisable

ES2 Management a constitué un réseau de partenaires mobilisables autant que nécessaire, à l'occasion de la mise en place d'un parcours de formation aménagé.

Les principaux acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les Bouches du Rhône :

L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) :

Coordonner la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles à mettre en place à partir d'un diagnostic réalisé conjointement par l'organisme de formation, la personne handicapée, son référent parcours et, le cas échéant les spécialistes du handicap disponibles sur le territoire.

Délégation régionale Provence-Côte d'Azur et Corse

Lieu : Arteparc de Bachasson bâtiment B1
rue de la Carrière de Bachasson
13590 MEYREUIL

Aline DA DALTO

Chargées d'Etudes et de Développement Agefiph Provence Alpes Côte d'Azur
Numéro de téléphone unique : 04 42 93 15 50

Les Cap Emploi : Cap emploi s'adresse aux personnes reconnues handicapées, inscrites ou non à Pôle emploi ayant besoin d'un accompagnement spécialisé, compte tenu de leur handicap, afin de favoriser leur embauche dans une entreprise publique ou privée.

38, avenue de l'Europe
CS 60427
13091 AIX EN PROVENCE cedex 2
Téléphone : 04.42.95.70.30
Fax : 04.42.95.54.62 hedaix@capemploi13.com
Adresse mail dédiée : rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

Autres réseaux mobilisables :

Les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;

FIPHPH (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) ;

Les Prestataires d'appuis spécifiques ;

Les SMS (Structures Médico-Sociales) ;



Référent handicap

ES2 Management est engagé dans une démarche de progrès visant à développer l'accessibilité des formations dispensées, en menant différentes actions en termes d'accessibilité pédagogique en désignant un référent handicap.

Le référent handicap constitue une personne ressource sur le handicap pour la direction, l'équipe pédagogique, l'ensemble des personnels et les publics accueillis.

Principales missions du référent handicap :

- **Favoriser** le repérage des personnes en situation de handicap dès l'accueil dans le centre de formation.
- Veiller à une **égalité de traitement** lors des phases de recrutement (de sélection / de positionnement) mais aussi tout au long de la formation, permettant un égal accès au droit à la formation pour les personnes en situation de handicap.
- Etre **force de proposition** pour le développement de l'accessibilité pédagogique des formations dispensées, en repérant les problématiques et axes de progrès.
- Etre en capacité de **mobiliser les dispositifs régionaux** d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation autant que nécessaire.
- **Anticiper** la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires des données utiles à l'intégration en emploi de la personne handicapée.

L'exercice de ses missions est facilité par :

L'acquisition d'une bonne connaissance :

Des obligations des centres de formation en matière d'accueil des personnes handicapées et d'accessibilité (cadres législatifs et réglementaires) ;

De la réglementation en matière d'emploi des personnes handicapées ;

Des aides et appuis dédiés.

La constitution d'un réseau de partenaires mobilisables autant que nécessaire, à l'occasion de la mise en place d'un parcours de formation aménagé.

La participation à des modules de professionnalisation sur le handicap.

Les appuis mis à disposition dans le cadre du Centre Ressource Formation Handicap (CRFH).

Coordonnées du référent handicap :

Mme Nakache Sylvie

31 Parc du Golf, 350 av de Lauzière 13290 Aix-en-Provence -

Tel : 06.23.39.29.17

Contact : sn@es2-management.fr

REFERENT HANDICAP EN CENTRE DE FORMATION

Mission : Animer et mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par la direction.

Le référent handicap constitue une personne ressource sur le handicap pour la direction, l'équipe pédagogique, l'ensemble des personnels et les publics accueillis.

SAVOIR-FAIRE / EXPERIENCE

- Mobiliser une équipe
- Impulser et conduire un projet
- Conduire un entretien
- Pratiquer l'écoute active
- Organiser / animer une réunion
- Créer, développer, animer un réseau de partenaires
- Assurer un rôle de médiation

SAVOIR-ÊTRE / APTITUDES

- Être à l'aise avec le handicap et les personnes en situation de handicap
- Capacité d'écoute et d'empathie
- Capacité à communiquer et à convaincre
- Esprit de synthèse
- Aptitudes à coopérer
- Facilité d'adaptation à des situations variées et à des points de vue différents

COMPETENCES ATTENDUES POUR METTRE EN ŒUVRE SES MISSIONS

CONNAISSANCES

- *Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*
- Les obligations des centres de formation en termes d'accessibilité et compensation du handicap
- La notion de handicap situationnel
- L'utilité de la RQTH : les mesures en faveur de l'emploi et de la formation des personnes handicapées
- Les différents types de handicap et leurs incidences principales en formation
- Les modalités de mobilisation des aides et appuis (Accea / Epatech / ...)
- Le réseau d'acteurs ressources en matière de handicap (P.A.S. / CRFH / ...)